

Cour d'Appel de Basse-Terre
Service Administratif Régional

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

**Prestations de Gardiennage, filtrage et contrôle, pour les
juridictions du ressort de la cour d'appel de Basse-Terre**

2026-01- SARBT – GARD

Le présent document comporte 9 pages numérotées de 1 à 9.

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

N° 2026-01 –SARBT-GARD

A - IDENTIFIANTS

Personne publique :

ETAT - MINISTERE DE LA JUSTICE

Cour d'Appel de Basse-Terre

Service Administratif Régional

Cité administrative de Circonvallation

Rue Alexandre Buffon

97100 Basse-Terre

Tél : 05.90.99.36.90

E-mail : rgpi.sar.ca-basse-terre@justice.fr

Objet du marché :

Le présent marché concerne les prestations relatives au gardiennage, filtrage et contrôle des juridictions du ressort de la cour d'appel de Basse-Terre dans le département de la Guadeloupe et de la collectivité territoriale de Saint-Martin.

Lot 1 : prestation de gardiennage, filtrage et contrôle des juridictions de la Guadeloupe

Lot 2 : prestation de gardiennage, filtrage et contrôle des juridictions de Saint-Martin

Cet acte d'engagement correspond :

☐ à l'ensemble du marché public

☐ au lot n° ou aux lots n° du marché public (en cas d'allotissement) ;
(Indiquer l'intitulé du ou des lots tel qu'il figure dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

Le présent marché est passé sous la forme adaptée conformément à l'article R2123-01-3 du code de la commande publique et à son annexe 3 (avis relatifs aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques (publié au Journal Officiel du 31 mars 2019)), à l'article R2123-4 à R2123-7, et à l'article R2131-15 du code de la commande publique.

C'est un marché mixte, avec une partie forfaitaire, et certaines prestations sur bons de commande.

Imputation budgétaire :

Centre financier : 0166-DBST-D001 / Domaine fonctionnel : 0166-06-06 / Activité : 01661060402 / Groupe de marchandise : 37.01.04 / Axe ministériel : 10-DSJFC-BIR0-DO/DI / Nomenclature PCE : 6181000000
Code CPV : 797130000 Services de gardiennage.

Représentants du Pouvoir Adjudicateur :

Le Premier Président et le Procureur Général de la Cour d'Appel de Basse-Terre ayant compétence conjointement pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de leur Cour d'Appel, par délégation du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, par décret n° 2007-352 du 14 mars 2007, relatif aux services administratifs régionaux judiciaires, paru au Journal Officiel de la République Française (JO) du 18 mars 2007.

Représentant de la personne publique contractante pour l'exécution :

La directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Basse-Terre.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-60 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances) : La directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Basse-Terre, Mme Esther JEAN-LOUIS – ddarj.sar.ca-basse-terre@justice.fr et le responsable de la gestion du patrimoine immobilier, M. Eddy VITALIS – rgpi.sar.ca-basse-terre@justice.fr

Personne habilitée à donner des renseignements sur le marché :

Le responsable de la gestion du patrimoine immobilier de la cour d'appel de Basse-Terre.

Ordonnateurs :

Le premier président de la cour d'appel de Basse-Terre et le procureur général près ladite cour, conjointement.

Comptable public assignataire des paiements :

Le Directeur régional des finances publiques de la Martinique – Jardin Desclieux – 97200 Fort-De-France

B – ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

Article B-1 - Contractant :

Je soussigné (1) :

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (2) :

Au capital de :

Ayant son siège social à (3) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Immatriculée :

Numéro d'identité de l'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

Présentation du candidat :

☐ Le candidat se présente seul

☐ Le candidat est un groupement d'entreprises : ☐ conjoint OU ☐ solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire : ☐ oui OU ☐ non

Identification des membres du groupement :

(Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement, adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro de SIRET des membres du groupement)

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et l'importance des prestations à réaliser,

(1) *indiquer les noms, prénom et qualité du signataire*

(2) *préciser l'intitulé complet et la forme juridique de la société*

(3) *adresse complète et numéro de téléphone*

M'ENGAGE

sans réserve sur la base de mon offre exprimée en Euros, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies et qui constituent l'offre.

DÉCLARE

que la société pour laquelle j'interviens est titulaire d'une assurance couvrant les responsabilités qu'elle pourrait encourir dans l'accomplissement des tâches qui lui incombent au titre du présent marché.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article B-2 - Montant du marché :

Les prix du présent marché sont établis à la référence économique du mois comprenant la date limite de remise des offres, soit **avril 2026**.

B-2.1 - Montant forfaitaire annuel du marché

Les prestations récurrentes seront exécutées conformément à l'ensemble des pièces contractuelles du marché et seront réglées sur la base du prix global forfaitaire annuel conformément à la Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) jointe en annexe 1 du présent Acte d'Engagement.

Le montant forfaitaire annuel minimum s'élève à *(en chiffres et en lettres)* :

€ € H.T.

€ euros hors taxe

soit,

€ € T.T.C

€ euros toutes taxes comprises (TVA ou TGCA)

Le montant indiqué ci-dessus doit être identique à celui indiqué dans la DPGF.

Pour les années incomplètes, le montant sera calculé au prorata temporis.

B.2-2 – Montant des prestations hors forfait à l'unité :

La part à bon de commandes concerne les prestations de gardiennage et de surveillance supplémentaires. La part à bon de commandes ne comprend pas de montant minimum, ni de montant maximum

Les prestations hors forfait seront réglées par application des prix unitaires suivants, aux conditions économiques suivantes, prix dont le contenu est défini au C.C.A.P. § X :

N°	Nature des prestations Hors Forfait	Unité	Prix unitaire H.T.
1	Heure supplémentaire du lundi au samedi, de 6h00 à 21h00	€/Heure	
2	Heure supplémentaire du lundi au samedi, de 21h00 à 06h00	€/Heure	
3	Heure supplémentaire le dimanche et jours fériés, de 6h00 à 21h00	€/Heure	

Article B-3 - Sous-traitance :

Le candidat peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché conformément aux dispositions de l'article 3.6 du C.C.A.G. de référence. Il est précisé que le recours à la sous-traitance sans acceptation préalable du sous-traitant et sans agrément préalable des conditions de paiement expose le candidat à l'application des mesures prévues à l'article 3.6.3 du C.C.A.G. de référence.

L'annexe 3 à l'acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par le (les) sous-traitant(s) payé(s) directement, le nom de ce (ces) sous-traitant(s) et les conditions de paiement de ce (ces) contrat(s) de sous-traitance ; le montant des prestations sous traitées indiqué dans l'annexe (les annexes) constitue le montant maximal de la créance que le (les) sous-traitant(s) pourra (pourront) présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations exécutées par le (les) sous-traitant(s) payés directement ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le (les) sous-traitant(s) concerné(s) pourra (pourront) présenter en nantissement.

Nature des prestations sous-traitées	Montant HT	TVA	Montant TTC
.....	€	€	€
.....	€	€	€
Montant Total			€

En conséquence, le montant maximum que le Titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct et qu'il est autorisé à céder ou à donner en nantissement est de :

..... € TTC, représentant le montant des prestations payées à prix forfaitaire.

Article B-4 - Durée du marché :

Le présent marché est conclu pour une période allant de **sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2026**.

Il pourra être reconduit tacitement trois fois pour des périodes annuelles courant du 1er janvier au 31 décembre, sans pouvoir excéder le **31 décembre 2029**.

Conformément à l'article R2112-4 du code de la commande publique, la reconduction du marché est tacite. Le Titulaire ne peut s'opposer à cette reconduction.

En cas de non-reconduction du marché, la décision du Pouvoir Adjudicateur est notifiée au Titulaire avec un préavis de trois mois avant la date d'expiration de la période en cours par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article B-5 Évolution du périmètre d'exécution (site actuel et nouveau tribunal) - lot 2 :

Le Titulaire reconnaît que le présent marché couvre les prestations de gardiennage et de surveillance du site actuellement occupé par les juridictions de Saint-Martin, et que ce site sera libéré lors du transfert des services vers le nouveau tribunal en cours de construction.

Afin d'assurer la continuité du service public, le Pouvoir Adjudicateur pourra, si le marché propre au nouveau bâtiment n'est pas opérationnel à la date du transfert ou devient indisponible, intégrer à titre conditionnel les prestations de gardiennage du nouveau tribunal dans le périmètre du présent marché.

À compter de la date de transfert, les prestations sur le site actuel cessent automatiquement. Le Pouvoir Adjudicateur notifiera au Titulaire la date d'arrêt des prestations sur le site actuel ainsi que, le cas échéant, la date d'activation des prestations sur le nouveau tribunal. Ces notifications préciseront les plages horaires, les modalités d'intervention, les effectifs requis ainsi que la date d'effet.

Les prix applicables au nouveau tribunal sont ceux figurant aux lignes correspondantes du BPU/DPGF, que le Titulaire s'engage à appliquer en cas d'activation. La cessation des prestations sur le site actuel et l'activation éventuelle du nouveau tribunal n'ouvrent droit à aucune indemnité pour le Titulaire, ces évolutions étant expressément prévues au marché.

Article B-5 bis Évolution conditionnelle du périmètre d'exécution (annexes actuelles et futur bâtiment des Abymes) - lot 1 :

Le Titulaire reconnaît que le présent marché couvre les prestations de gardiennage et de surveillance des sites actuellement occupés par les annexes du tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre.

Un projet de relocalisation de ces annexes vers un bâtiment unique situé aux Abymes est à l'étude. Ce projet n'étant pas encore validé, il n'emporte à ce stade aucune modification du périmètre contractuel.

Afin d'assurer la continuité du service public en cas de mise en œuvre de cette relocalisation au cours de l'exécution du marché, le Pouvoir Adjudicateur pourra intégrer, à titre conditionnel, les prestations de gardiennage du futur bâtiment des Abymes dans le périmètre du présent marché.

En cas de relocalisation effective, les prestations sur les sites actuels cesseront automatiquement à la date de transfert des services. Le Pouvoir Adjudicateur notifiera au Titulaire la date d'arrêt des prestations sur les sites actuels ainsi que, le cas échéant, la date d'activation des prestations sur le futur bâtiment des Abymes. Ces notifications préciseront les plages horaires, les modalités d'intervention, les effectifs requis ainsi que la date d'effet.

Les prix applicables au futur bâtiment des Abymes sont ceux figurant aux lignes correspondantes du BPU/DPGF, que le Titulaire s'engage à appliquer en cas d'activation. La cessation des prestations sur les sites actuels et l'activation éventuelle du futur bâtiment n'ouvrent droit à aucune indemnité pour le Titulaire, ces évolutions étant expressément prévues au marché.

Article B-6 - Paiements :

Les modalités de règlement des comptes du marché sont précisées au C.C.A.P., § XII.

L'Administration se libérera par virement des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant en Euros, au crédit du compte ouvert au nom de :

.....

Code banque	Code guichet	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation
.....				

IBAN : BIC :

dans l'établissement bancaire (joindre obligatoirement un RIB) désigné ci-dessous :

.....

① Dans le cadre d'un groupement (article 12.1 du C.C.A.G.-FCS) :

En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations.

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, géré par le mandataire du groupement.

Quelle que soit la forme du groupement, le mandataire est seul habilité à présenter au Pouvoir Adjudicateur la demande de paiement. En cas de groupement conjoint, la demande de paiement présentée par le mandataire est décomposée en autant de parties qu'il y a de membres du groupement à payer séparément. Chaque partie fait apparaître les renseignements nécessaires au paiement de l'opérateur économique concerné.

② Dans le cadre de la sous-traitance (article 12.2 du C.C.A.G.-FCS) :

L'Administration se libérera, dans le même délai, des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les actes spéciaux annexés au présent acte d'engagement.

Intérêts moratoires :

Le dépassement par l'Administration du délai de paiement déterminé ci-dessus ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le Titulaire du marché ou le sous-traitant éventuel, au bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration dudit délai ou à l'expiration du délai de paiement jusqu'à la date de mise en paiement du principal inclus. Le taux appliqué sera le taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts ont commencé à courir majoré de huit points de pourcentage. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros.

Nota important :

L'attention du Titulaire est attirée sur le fait que toute facture qui ne sera pas présentée dans les formes fixées par le marché lui sera retournée ; le délai global de paiement étant alors interrompu.

Bénéfice de l'avance :

- ☐ J'accepte de percevoir l'avance à laquelle je peux prétendre en application de l'article R2191-3 du code de la commande publique (4).
- ☐ Je refuse de percevoir l'avance à laquelle je peux prétendre en application de l'article R2191-3 du code de la commande publique (4).

(4) *Cocher une des deux cases seulement*

Article B-6 – Droits et langues :

Le marché est passé en euros.

Tous les documents constituant accompagnant ou cités à l'appui de l'offre, doivent être rédigés en langues française. En cas de litige, le droit français est seul applicable.

Tous documents, correspondances, factures doivent être rédigés en français.

Article B-7 – Litiges :

Le Pouvoir Adjudicateur et le Titulaire s'engagent à régler à l'amiable tout litige. Toutefois, le cas échéant, le tribunal administratif de Basse-Terre sera le seul compétent pour régler les éventuels litiges.

Article B-8 – Dérogation aux documents généraux :

Pour tout ce à quoi il n'est pas dérogé par des pièces particulières, le marché sera régi par :

- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de fournitures courantes et de services.

Tout manquement aux obligations contractuelles fera l'objet de pénalités de retard par dérogation à l'article 14 du C.C.A.G.- FCS

C – SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTR12.

Article C-1 – Signature du marché public par le Titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article C-2 – Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23](#) ou [article R. 2342-12](#) du code de la commande publique) :
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

--

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- ☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- ☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- ☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
- ☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D – REPONSE DE L'ADMINISTRATION

Visa du contrôleur financier :

A, le.....

Acceptation de l'offre :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A, le.....

Signature du Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Le procureur général,

Le premier président,

Eric Maurel

Michael Janas

Date d'effet du marché : La notification transforme le projet de marché en marché et le soumissionnaire en Titulaire.

☐ **En cas de remise contre récépissé :**

Le Titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché. »

A, le.....

Signature du Titulaire

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le Titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

☐ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le Titulaire du marché public ou de l'accord cadre.)